

La situation sur le marché du travail des bénéficiaires du RSA à fin 2024

Insee Analyses • n° 108 • Avril 2025



La loi pour le plein emploi prévoit début 2025 une inscription systématique auprès de France Travail de l'ensemble des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Bien que l'enquête Emploi ne constitue pas la source privilégiée pour dénombrer ces bénéficiaires, une modification du questionnaire en 2024 permet maintenant de mesurer de façon fiable les principaux indicateurs du marché du travail relatifs à cette population. Ainsi, à la veille de la mise en œuvre de la loi, au second semestre 2024, près d'un bénéficiaire du RSA sur deux est inscrit à France Travail. Les bénéficiaires du RSA sont relativement peu actifs sur le marché du travail, avec un taux d'activité au sens du BIT de 45%, nettement inférieur à celui du reste de la population de 15 à 64 ans (76 %).

Au sein des bénéficiaires du RSA, ceux déjà inscrits à France Travail constituent une population relativement homogène vis-à-vis de la situation d'activité, plus proche du marché du travail, mais très souvent contrainte dans son offre de travail. Les non-inscrits forment une population plus hétérogène, avec davantage de personnes en emploi mais également plus de personnes inactives. Cette inactivité plus fréquente s'explique le plus souvent par des raisons de santé ou familiales.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte « l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, et une transformation du service public de l'emploi ». Parmi les dispositions de la loi figure une inscription systématique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi » début 2025. Sont ainsi concernés les allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** et leurs conjoints, les jeunes accompagnés par les Missions locales et les personnes en situation de handicap accompagnées par Cap emploi.

La loi prévoit également un renforcement de leur accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement rénové, avec de nouveaux droits et devoirs. Par exemple, le non-respect de certains devoirs par un bénéficiaire du RSA peut générer un signalement au Conseil départemental et conduire in fine à une suspension des versements de l'allocation par ce dernier.

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ;

être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. En France, comme dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, la mesure du chômage au sens du BIT ne peut être réalisée que par enquête, via la stricte application d'un règlement statistique européen. Pour des questions de comparabilité, la mesure des statuts d'activité (**emploi** et chômage au sens du BIT, ainsi que l'inactivité) est très contrainte, y compris dans le déroulé des questions (« harmonisation par les inputs »). Cette mesure du statut BIT se fait à l'aide de réponses à plusieurs questions factuelles de l'enquête Emploi en continu, indépendamment de tout critère administratif. En particulier, le fait d'être inscrit à France Travail n'intervient pas directement dans la définition du chômage au sens du BIT. Ainsi, tous les chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail, et tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ne sont pas chômeurs [Passeron, 2022].

Une modification relative aux conditions d'inscription des personnes à France Travail, aux droits et devoirs des inscrits ou au

système d'indemnisation de l'assurance chômage n'aura donc pas d'effet mécanique sur le chômage au sens du BIT. Seule une question, parmi celles déterminant si une personne sans emploi est en recherche active d'emploi, mentionne explicitement France Travail, et porte sur le fait d'avoir pris contact avec ce service public en vue de trouver un emploi ou de répondre à une offre : elle ne devrait donc pas être affectée par une forte augmentation des contacts liés aux inscriptions. Pour autant, l'inscription automatique à France Travail a pour objectif de changer le comportement quant à l'intensité et les modalités de la recherche d'emploi. Elle peut donc indirectement affecter les indicateurs d'activité au sens du BIT.

Au moment où la loi pour le plein emploi se met en place, les données de l'enquête Emploi ► **sources** permettent de dresser un panorama des statuts d'activité des **bénéficiaires du RSA**, population la plus nombreuse parmi celles concernées par la loi, telle qu'elle était fin 2024, juste avant sa mise en œuvre, pour éclairer sur les changements que la loi peut engendrer. À cette fin il est utile notamment de bien distinguer les bénéficiaires déjà inscrits de ceux qui ne l'étaient pas encore.

Au second semestre 2024, un peu moins de la moitié des bénéficiaires du RSA sont inscrits à France Travail

À la veille de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, en moyenne au second semestre 2024, 44,9 % des bénéficiaires du RSA, c'est-à-dire ici l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dans lequel au moins une personne perçoit le RSA, déclarent être inscrits à France Travail, contre 14,0 % de l'ensemble des 15-64 ans ► **encadré 1** ► **figure 1**.

Cette part est plus élevée parmi les 30-54 ans (56,3 %) que les 15-29 ans (34,6 %) ou les 55-64 ans (34,2 %). Parmi les bénéficiaires du RSA, comme dans l'ensemble de la population, les personnes sans emploi qui souhaitent travailler sont logiquement plus souvent inscrites à France Travail : 84,3 % des bénéficiaires du RSA au chômage au sens du BIT déclarent être inscrits à France Travail, c'est aussi le cas de 63,3 % des bénéficiaires qui sont dans le **halo autour du chômage**.

Parmi les personnes de 30 ans ou plus qui sont au chômage ou dans son halo, les taux d'inscription à France Travail sont proches entre les bénéficiaires du RSA et l'ensemble de cette tranche d'âge. En revanche, pour les 15-29 ans, les bénéficiaires du RSA sont plus souvent inscrits à France Travail que l'ensemble de

la population au chômage (78,2 % contre 59,0 %) ou dans son halo (54,5 % contre 35,9 %).

Lorsqu'ils sont en emploi, les bénéficiaires du RSA sont souvent inscrits à France Travail. Ainsi, parmi les personnes de 15 à 64 ans, 34,9 % des bénéficiaires du RSA en emploi sont inscrits à France Travail, contre 8,8 % de l'ensemble des personnes en emploi. De même, 21,7 % des bénéficiaires du RSA inactifs hors halo sont inscrits à France Travail, soit trois fois plus que dans l'ensemble des inactifs hors halo de 15-64 ans.

Les bénéficiaires du RSA sont peu actifs sur le marché du travail

Les bénéficiaires du RSA sont plus éloignés du marché du travail que le reste de la population de 15 à 64 ans. Ainsi, au second semestre 2024, 45,1 % des bénéficiaires du RSA sont actifs au sens du BIT, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, soit 31,2 points de moins que les non-bénéficiaires ► **figure 2**.

Toutefois, au sein des bénéficiaires du RSA, le **taux d'activité** est nettement plus élevé lorsqu'ils sont inscrits à France Travail (55,7 %) que lorsqu'ils ne sont pas inscrits (36,4 %). Lorsqu'on élargit l'activité au sens du BIT aux personnes dans le halo autour du chômage, qui souhaitent

un emploi sans respecter les critères de recherche ou de disponibilité pour être strictement considérés comme actifs, la différence est encore plus marquée : parmi les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail la part des actifs au sens large est de 82,7 %, proche de celle des non-bénéficiaires (79,9 %) mais nettement supérieure à celle des bénéficiaires non inscrits (49,2 %).

Les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail sont bien plus actifs – au sens des critères du BIT – que ceux non inscrits, mais également bien plus contraints. Le **taux de chômage** est très élevé parmi les bénéficiaires du RSA actifs et inscrits à France Travail (63,2 %) alors qu'il apparaît bien plus faible (14,5 %) parmi les bénéficiaires actifs et non inscrits à France Travail.

À l'inverse, les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail sont moins souvent en emploi que les bénéficiaires non inscrits (20,4 % contre 31,0 %), ces **taux d'emploi** restant très en deçà de ceux du reste de la population (71,3 %). À tous les âges, les bénéficiaires du RSA sont moins souvent en emploi que le reste de la population, mais la différence est plus marquée parmi les 30-54 ans : 21,8 % des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail et 37,7 % des bénéficiaires non-inscrits sont en emploi alors que ce taux atteint 86,7 % pour le reste de la tranche d'âge.

► 1. Taux d'inscription à France Travail au second semestre 2024

données brutes, en %

RSA	Âge	Emploi	Chômage	Halo	Inactivité hors halo	Tous statuts BIT
Bénéficiaires du RSA	15-29 ans	27,0	78,2	54,5	12,2	34,6
	30-54 ans	42,7	86,5	70,1	33,5	56,3
	55-64 ans	25,4	89,9	55,3	20,9	34,2
	Tous âges 15-64 ans	34,9	84,3	63,3	21,7	44,9
Ensemble de la population	15-29 ans	10,9	59,0	35,9	3,7	14,0
	30-54 ans	8,7	85,7	63,9	18,7	15,4
	55-64 ans	7,0	89,7	58,7	6,0	10,7
	Tous âges 15-64 ans	8,8	74,4	51,9	7,0	14,0

Lecture : En moyenne, au second semestre 2024, 34,9 % des bénéficiaires du RSA en emploi se déclarent inscrits à France Travail.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2024.

► 2. Principaux indicateurs sur le marché du travail au second semestre 2024

données brutes, en %

Indicateur	Bénéficiaires du RSA			Non bénéficiaires du RSA	Ensemble
	Inscrits à France Travail	Non inscrits à France Travail	Ensemble		
Taux d'activité	55,7	36,4	45,1	76,3	74,8
Taux d'emploi	20,4	31,0	26,3	71,3	69,1
Taux de chômage	63,2	14,5	41,3	6,5	7,5
Part du halo	27,0	12,8	19,2	3,6	4,4

Lecture : En moyenne, au second semestre 2024, 55,7 % des bénéficiaires du RSA se déclarant inscrits à France Travail sont actifs au sens du BIT.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, personnes actives de 15 ans ou plus pour le taux de chômage, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2024.

► Encadré 1 - Mesurer la perception du RSA dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee

La mesure de la perception du RSA : données administratives et enquête Emploi en continu

Les données de référence sur le nombre de bénéficiaires du RSA proviennent des organismes de gestion de ces allocations : les Caisses d'allocation familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (MSA). Ces sources renseignent chaque mois sur le nombre de foyers bénéficiant de cette allocation. Ces données permettent également d'alimenter le dispositif Pasrau ► [sources](#), qui regroupe chaque mois, pour chaque individu, l'ensemble de ses revenus non salariaux. Chaque année, ces sources sont mobilisées pour établir des statistiques détaillées sur le nombre de bénéficiaires, en les ventilant selon diverses caractéristiques sociodémographiques (âge, composition du foyer, ancienneté dans le RSA, etc.). Ces statistiques sont diffusées par la Cnaf et la Drees.

L'enquête Emploi en continu (EEC) de l'Insee permet également d'apprécier le nombre de bénéficiaires du RSA, avec les limites inhérentes à toute mesure par enquête (notamment l'aléa d'échantillonnage conduisant à une certaine variabilité), et ce d'autant plus quand il s'agit de mesurer la perception d'un revenu ou d'une allocation.

Plus précisément, depuis début 2021 (date de la dernière refonte de l'enquête) la question relative au RSA est la suivante : « Percevez-vous le Revenu de solidarité active (RSA) ? ».

Une amélioration de la mesure dans l'EEC à partir du troisième trimestre 2024...

Jusqu'au deuxième trimestre 2024, cette question sur le RSA n'était posée qu'à un seul individu du ménage et uniquement si ses revenus étaient inférieurs à un certain seuil. Ce mode d'interrogation augmentait le risque de sous-déclaration, dans le cas par exemple où l'individu auquel était posée la question sur le RSA n'était pas lui-même l'allocataire au sens administratif. Au final, dans l'enquête Emploi, au premier semestre 2024, environ 4,0 % des personnes âgées de 15-64 ans vivaient dans un ménage avec au moins une personne percevant le RSA ► [figure A](#), une proportion inférieure à celle issue des sources administratives.

Pour améliorer la mesure de la perception du RSA dans l'enquête, il a été décidé de modifier le questionnaire en :

- étendant la question à toute personne âgée de 18 à 70 ans (sans en modifier le libellé), sans condition de revenu ;
- ajoutant des consignes supplémentaires, à destination des enquêteurs ou s'affichant sur le site de réponse par internet, invitant les enquêtés à répondre « oui » à la question, quand bien même le montant du RSA est faible au regard du revenu total.

Ainsi, à partir du troisième trimestre 2024, la part des bénéficiaires du RSA dans la population de 15-64 ans oscille désormais autour de 5,0 %.

... permettant de couvrir environ 90 % des bénéficiaires du RSA

La comparaison des données des bénéficiaires du RSA entre l'EEC et les sources administratives est très complexe, notamment en raison de différences de concept, de mesure et de champ ► [encadré 2](#). Aussi, afin de mesurer la fiabilité de la qualité des données des bénéficiaires du RSA dans l'EEC, un appariement individuel des données de cette enquête a été réalisé avec le fichier Pasrau, qui contient les informations exhaustives sur les allocataires de RSA. Cet appariement a été réalisé via l'implémentation du code statistique non signifiant dans les deux sources [[Insee, 2023](#)].

Cet appariement montre qu'au second semestre 2024, environ 5,7 % des personnes de 15-64 ans vivant en logement ordinaire sont bénéficiaires du RSA, c'est-à-dire vivent dans un ménage où au moins une personne est allocataire du RSA, lorsqu'on tient compte des données administratives du Pasrau, quand 5,0 % des 15-64 ans sont repérés comme tels dans l'enquête Emploi ► [figure B](#). Ainsi, le taux de couverture des bénéficiaires du RSA sur ce champ est proche de 90 % dans l'enquête Emploi. Une des raisons pour lesquelles 10 % de bénéficiaires restants ne sont pas repérés pourrait provenir de plus faibles prestations qu'ils omettent de déclarer : d'après les données du Pasrau, en moyenne ces bénéficiaires non repérés par l'EEC perçoivent des montants de RSA inférieurs de 30 % à ceux des bénéficiaires se déclarant dans l'enquête.

Le meilleur repérage des bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi grâce aux ajustements au troisième trimestre 2024 est particulièrement marqué pour certaines sous-populations. Avec le changement de questionnaire, la part des bénéficiaires du RSA dans le halo augmente de 5,0 points, à 21,8 %. En comparaison, la différence est plus modérée pour les inactifs hors halo (+1,3 point à 8,5 %) et les chômeurs au sens du BIT (+1,6 point à

16,5 %). Sur ce troisième trimestre 2024, au regard de cette mesure améliorée des bénéficiaires du RSA dans l'EEC, l'ajout du Pasrau accroît la couverture des bénéficiaires du RSA de façon similaire pour ces trois catégories : +2,0 points pour les chômeurs BIT (18,5 %), +1,9 point pour les personnes dans le halo (23,7 %) et +1,2 point pour les inactifs hors halo (9,7 %). Enfin, avec le changement de questionnaire, la part des bénéficiaires du RSA dans l'emploi passe de 1,2 % à 1,9 % dans l'EEC, et cette part serait de 2,4 % en utilisant les données du Pasrau.

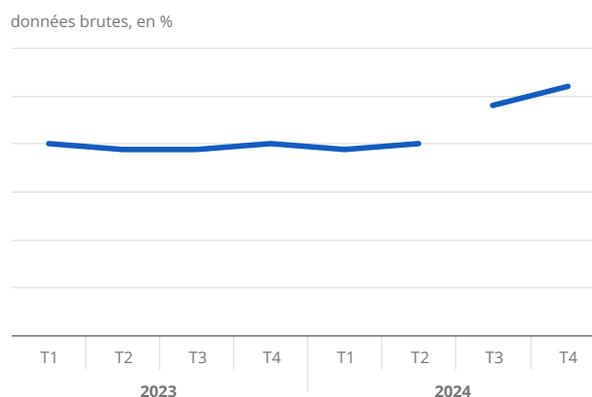
Par type de ménage, la modification du questionnaire n'a aucun impact sur la part des bénéficiaires du RSA parmi les personnes vivant seules. Celle-ci augmente tout de même de 0,6 point en mobilisant les données du Pasrau, atteignant 4,9 %. Les hausses sur la part des bénéficiaires du RSA imputables à la fois au changement de questionnaire et à la mobilisation des données du Pasrau restent modérées pour les familles monoparentales (+3,2 points à 16,9 %), les couples sans enfant (+0,6 point à 1,5 %) et les couples avec enfant(s) (+1,8 point à 4,1 %). En revanche, la progression est nettement plus forte pour les autres types de ménages (ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile), qui représentent 3,3 % de l'ensemble des ménages de 15-64 ans : +9,2 points avec la modification du questionnaire et +2,3 points avec le Pasrau, portant la part à 19,8 %. Enfin, les hausses sont également modérées pour les personnes inscrites à France Travail (+5,2 points portant à 17,9 %) et celles non inscrites (+1,2 point à 3,8 %).

Les données relatives aux bénéficiaires du RSA de l'EEC semblent maintenant fiables pour mesurer les principaux indicateurs du marché du travail

Malgré le fait que certains bénéficiaires du RSA ne se déclarent pas comme tels dans l'enquête, la couverture de l'EEC semble désormais suffisamment complète pour mesurer les indicateurs du marché du travail (taux de chômage, taux d'emploi, etc.) propres à ces bénéficiaires. Ainsi, le changement de questionnaire depuis mi-2024 a permis de mieux mesurer les indicateurs relatifs à leur situation sur le marché du travail. De plus, ces indicateurs diffèrent peu que l'on enrichisse ou non de données complémentaires administratives. De même, aux troisième et quatrième trimestres 2024, les indicateurs calculés sur les bénéficiaires du RSA avec l'EEC seule ou avec l'EEC seule complétée du Pasrau sont proches au regard de l'intervalle de confiance des indicateurs ► [figure C](#).

La qualité actuelle de la mesure de perception du RSA dans l'EEC permet donc de dresser un portrait solide de la situation sur le marché du travail de ces derniers, et permettra d'analyser l'impact potentiel de la loi sur le plein emploi sur son évolution aux cours des prochains trimestres [[Insee, 2024](#)].

► A. Part des bénéficiaires du RSA dans la population



Note : Est considérée comme bénéficiaire du RSA toute personne de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dans lequel au moins une personne perçoit le RSA.

Lecture : Au quatrième trimestre 2024, 5,2 % des personnes sont bénéficiaires du RSA.

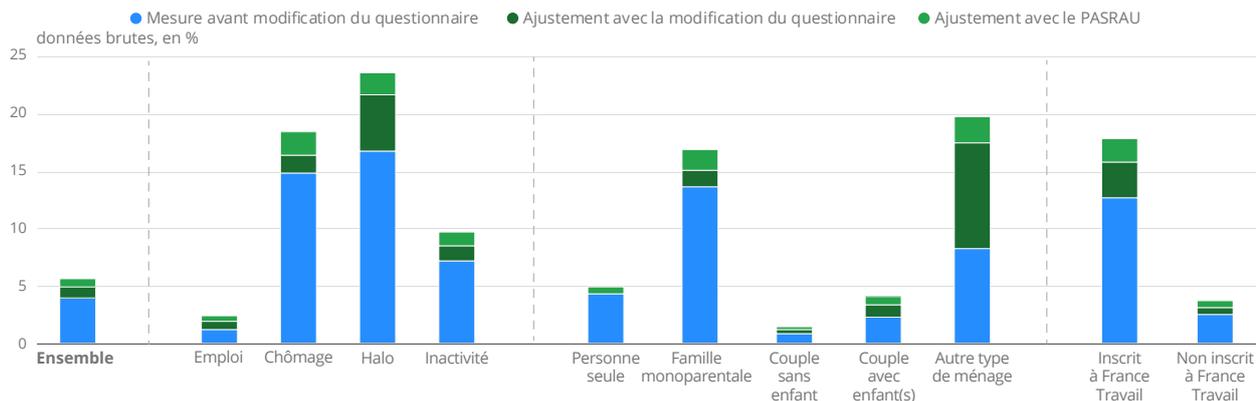
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2023 et 2024.





B. Part de bénéficiaires du RSA dans les populations selon leurs caractéristiques



Note : L'ajustement dû à la modification du questionnaire est obtenu en calculant la différence entre le nombre de bénéficiaires du RSA au second semestre 2024 et celui au second semestre 2023.

Lecture : En moyenne au second semestre 2023, avant la modification du questionnaire, 4,0 % des personnes sont bénéficiaires du RSA. En moyenne au second semestre 2024, après la modification du questionnaire, 5,0 % des personnes sont bénéficiaires du RSA.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi et Pasrau.

C. Comparaison des principaux indicateurs du marché du travail sur les bénéficiaires du RSA de l'enquête Emploi et ceux de l'enquête Emploi complétée du Pasrau

données brutes, en %

Période	Enquête Emploi seule				Enquête Emploi et Pasrau			
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Part du halo	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Part du halo
2024 T2	20,5	49,9	41,2	20,3	///	///	///	///
2024 T3	25,9	41,3	44,5	20,0	27,7	39,4	46,1	18,7
2024 T4	26,6	41,2	45,5	18,4	29,2	37,9	47,4	17,4
IC (en points de %)	+/- 1,8	+/- 2,8	+/- 2,0	+/- 1,5	///	///	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses. IC : intervalle de confiance à 95 % sur l'estimation du T4 2024 ; les intervalles de confiance sont estimés sur la France métropolitaine.

Lecture : En moyenne au quatrième trimestre 2024, d'après l'enquête Emploi seule, 26,6% des bénéficiaires du RSA sont en emploi. D'après l'enquête Emploi complétée des données du Pasrau, ce taux d'emploi est de 29,2 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, personnes actives de 15 ans ou plus pour le taux de chômage, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi et Pasrau.

Encadré 2 - Des différences de concepts, de mesures et de champs qui rendent délicate l'estimation d'un taux de couverture des bénéficiaires du RSA via l'enquête Emploi

Le contour de la mesure : allocataire, bénéficiaire au sens du foyer ou du ménage

La part de bénéficiaires du RSA dans la population telle que mesurée au second semestre 2024 avec l'EEC (oscillant autour de 5,0 %) n'est pas directement comparable à des données équivalentes calculées à partir des sources administratives. Dans l'enquête Emploi, les bénéficiaires du RSA désignent en effet l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus appartenant à un ménage comprenant au moins un allocataire du RSA. La notion de ménage est celle retenue dans le cadre des enquêtes de l'Insee : ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. Ainsi, dans l'enquête Emploi, dans le cas d'un ménage composé d'un allocataire du RSA vivant en couple et de ses deux enfants de 26 et 20 ans, quatre bénéficiaires de RSA sont comptabilisés.

Le contour utilisé dans les sources administratives est différent et s'appuie sur la notion de « foyer ». Pour le RSA, un foyer désigne l'allocataire, son conjoint ainsi que toutes personnes à charge, à savoir les personnes de moins de 25 ans si elles ne perçoivent pas de prestations sociales (autres que la prime d'activité) ou si leur présence ne diminue pas le montant dû [Drees, 2024a]. Ainsi, dans l'exemple précédent, l'enfant de 26 ans n'est pas comptabilisé dans le foyer, mais, s'il est lui-même allocataire du RSA, il y a deux foyers dans le ménage. Par construction, le nombre de ménages bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi est inférieur au nombre de foyers allocataires dans les données administratives.

Toujours dans l'exemple précédent, si l'enfant de 26 ans n'est pas allocataire du RSA, il y a trois personnes couvertes par le RSA au sens des données administratives (contre quatre dans l'enquête Emploi). Par construction, hors sous-déclaration du RSA dans l'EEC, le nombre de personnes couvertes par le RSA y est supérieur à celui des sources administratives. Ainsi, à l'aide des données du Pasrau, on peut établir qu'environ 5 % des ménages bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi comportent au moins deux foyers RSA.

Une question de période de référence

Les sources administratives comptent des allocataires du RSA un mois donné (allocataires ayant perçu au moins un euro de RSA au cours du mois), alors que l'EEC mesure le RSA au moment de l'enquête, en continu sur l'année, sans référence à une période précise particulière.

Une question de champ

Alors que les sources administratives sont exhaustives, l'enquête Emploi, suivant le règlement européen, est limitée au champ des logements ordinaires : n'y sont donc comptés que les bénéficiaires du RSA vivant en logement ordinaire. La Drees (2024b) estime qu'environ 6 % des bénéficiaires du RSA vivent en communauté (centres d'hébergement pour personnes en difficulté sociale, foyers de jeunes travailleurs, etc.), en habitation mobile ou sont sans-abri.

L'ensemble de ces différences (champ, concept, période de référence) conduit à une population de bénéficiaires du RSA dont le contour peut différer de celui d'autres publications [Guilmerin et al. 2024], avec des indicateurs sur le marché du travail qui peuvent différer également un peu.

Les bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail occupent plus fréquemment des emplois stables que les inscrits

Au sein des bénéficiaires du RSA, les non-inscrits à France Travail sont plus fréquemment en emploi, et bénéficient aussi plus souvent de contrats à durée indéterminée.

Ainsi, au second semestre 2024, 17,7 % des bénéficiaires du RSA non-inscrits à France Travail sont en emploi en CDI, contre 4,3 % des inscrits. Ces taux sont tous deux bien inférieurs à ceux des non-bénéficiaires du RSA (53,1 %) ► **figure 3**. Les écarts sont plus marqués parmi les 30-54 ans : 4,3 % des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail sont en CDI contre 20,8 % des non-inscrits, alors que cette proportion monte à 68,2 % au sein des non-bénéficiaires du RSA de cette tranche d'âge. En contrepartie, les bénéficiaires du RSA non-inscrits sont moins concernés par les contrats à durée limitée (CDD ou intérim) : parmi les 15-64 ans, 4,1 % parmi les bénéficiaires non inscrits à France Travail, 9,0 % des inscrits et 6,6 % parmi les non-bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, 21,7 % des bénéficiaires du RSA non-inscrits à France Travail sont en emploi à temps complet contre 9,2 % des bénéficiaires inscrits (et 59,8 % des 15-64 ans non bénéficiaires). Le taux de personnes en emploi et à temps partiel est en revanche relativement comparable entre les bénéficiaires du RSA inscrits (11,2 %) et les bénéficiaires non-inscrits (9,3 %). Toutefois, les bénéficiaires du RSA à temps partiel qui subissent cette situation et voudraient travailler davantage sont en proportion bien plus nombreux parmi les bénéficiaires du RSA inscrits. Ainsi, la part du **sous-emploi** dans l'emploi est bien plus élevée pour les bénéficiaires inscrits à France Travail (29,3 %) mais même parmi les bénéficiaires non-inscrits (10,0 %), elle reste supérieure à la part de sous-emploi dans le reste de la population (3,9 %).

Au final, au second semestre 2024, les bénéficiaires du RSA déjà inscrits à France Travail forment une population relativement homogène vis-à-vis de la situation d'activité : ils sont plutôt proches du marché du travail mais très souvent contraints dans leur offre de travail (en situation de sous-emploi, au chômage ou dans son halo). De leur côté, les

bénéficiaires du RSA non inscrits forment une population bien plus hétérogène : d'une part, il y a davantage de personnes en emploi et dans des emplois plus stables ; d'autre part ils sont bien plus souvent inactifs, ce qui est le cas de plus de la moitié d'entre eux.

Au sein des bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail, davantage d'inactivité pour raisons familiales ou raisons de santé

Quels sont les freins des bénéficiaires du RSA et les **raisons de leur plus forte inactivité**, notamment parmi ceux qui ne sont pas inscrits ? Dans l'ensemble, l'inactivité pour invalidité ou problème de santé ou pour raisons familiales est bien plus fréquente que dans le reste de la population, et ceci d'autant plus en cas de non-inscription à France Travail. L'inactivité pour invalidité ou problème de santé concerne ainsi 18,6 % des bénéficiaires du RSA non-inscrits à France Travail, 13,3 % de ceux inscrits, contre 4,2 % du reste de la population des 15-64 ans ► **figure 4**. L'écart avec le reste de la population s'observe à tous les âges mais il est plus marqué parmi les 55-64 ans où

► 3. Caractéristiques des emplois au second semestre 2024

données brutes, en %

Caractéristiques des emplois	Bénéficiaires du RSA			Non bénéficiaires du RSA	Ensemble
	Inscrits à France Travail	Non inscrits à France Travail	Ensemble		
Taux d'emploi	20,4	31,0	26,3	71,3	69,1
Type de contrat					
En CDI	4,3	17,7	11,7	53,1	51,0
En CDD	6,4	3,5	4,8	5,3	5,3
En intérim	2,6	0,6	1,5	1,3	1,3
En alternance	0,4	1,7	1,1	2,4	2,3
Indépendant	6,2	7,3	6,8	8,9	8,8
Sans contrat ni stage	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3
Quotité de travail					
Temps complet	9,2	21,7	16,1	59,8	57,6
Temps partiel	11,2	9,3	10,2	11,6	11,5
Part du sous-emploi	29,3	10,0	16,6	3,9	4,2
Durée hebdomadaire (en heures)	22,4	27,1	25,4	30,3	30,2

Lecture : En moyenne, au second semestre 2024, 20,4 % des bénéficiaires du RSA se déclarant inscrits à France Travail sont en emploi dont 4,3 % en CDI.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, personnes en emploi pour le sous-emploi, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2024.

► 4. Raisons d'inactivité au second semestre 2024

données brutes, en %

Raisons d'inactivité	Bénéficiaires du RSA			Non bénéficiaires du RSA	Ensemble
	Inscrits à France Travail	Non inscrits à France Travail	Ensemble		
Taux d'inactivité, dont :	44,3	63,6	54,9	23,7	25,2
<i>Invalidité, santé</i>	13,3	18,6	16,2	4,2	4,8
<i>Raisons familiales</i>	13,3	16,2	14,9	2,7	3,3
<i>Retraite</i>	0,5	3,2	2,0	4,5	4,4
<i>Études, formations</i>	4,6	19,4	12,8	10,4	10,5
<i>Motifs temporaires</i>	5,4	2,4	3,7	0,9	1,0
<i>Découragement</i>	3,0	1,5	2,2	0,2	0,3

Lecture : En moyenne, au second semestre 2024, 44,3 % des bénéficiaires du RSA se déclarant inscrits à France Travail sont inactifs dont 13,3 % pour invalidité ou raison de santé.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2024.

ce motif concerne plus d'un bénéficiaire du RSA inactif sur deux. L'inactivité pour raisons familiales concerne quant à elle 16,2 % des bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail, 13,3 % des bénéficiaires inscrits, contre 2,7 % des non-bénéficiaires.

Parmi les bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail, suivre des études ou une formation constitue toutefois la principale

raison d'inactivité : 19,4 % d'entre eux sont inactifs pour cette raison, contre 4,6 % des bénéficiaires du RSA inscrits et 10,4 % des non-bénéficiaires. Il peut s'agir ici de jeunes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA, sans que le jeune en question en soit directement l'allocataire. Ainsi, 46,7 % des 15-29 ans bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail suivent des études ou formations, contre 8,5 % des

bénéficiaires du RSA inscrits et 35,3 % des non-bénéficiaires de cette tranche d'âge. Parmi les 55-64 ans, les bénéficiaires du RSA non inscrits déclarent plus souvent être inactifs car ils sont « à la retraite ou proches de la retraite » (14,6 %), que les bénéficiaires inscrits à France Travail (3,6 %) ; mais ils sont proportionnellement moins nombreux à se déclarer à la retraite que les non-bénéficiaires du RSA de 55-64 ans (21,4 %).

► Sources

L'[enquête Emploi en continu \(EEC\)](#) est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2024, environ 90 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Le Pasrau (Prélèvement À la Source pour les Revenus Autres) est un dispositif de déclaration administrative permettant entre autres de collecter le prélèvement à la source sur des revenus distincts des salaires et qui ne passent donc pas par la déclaration sociale nominative (DSN). Il concerne par exemple les pensions de retraite, les indemnités journalières de congés maladie, les prestations sociales comme le RSA ou la prime d'activité, ou encore les revenus versés par des tiers comme les caisses de congés payés. S'agissant du RSA, ce sont les caisses prestataires, CAF ou MSA, qui font ces déclarations. Dans le résultat de l'appariement avec l'EEC, est considéré comme allocataire du RSA, toute personne ayant perçu au moins un euro au cours du mois de collecte de l'EEC.

► Définitions

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse, sous conditions de ressources, aux personnes âgées de 25 ans ou plus, ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître, qui résident en France. Depuis septembre 2010, les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux années au cours des trois dernières années peuvent également en bénéficier. Les élèves et étudiants ne sont pas éligibles quel que soit leur âge, sauf s'ils sont parents isolés ou s'ils perçoivent par ailleurs des revenus d'activité mensuels supérieurs à 500 euros.

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Une personne **en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Dans cette publication, est considérée comme **bénéficiaire du RSA** toute personne de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dans lequel au moins une personne perçoit le RSA ► **encadré 2**. Par exemple, un jeune vivant avec un ou des parents percevant le RSA est ici considéré comme étant bénéficiaire du RSA.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) et le nombre total de personnes.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de personnes au chômage et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage).

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins de d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Les **raisons d'inactivité** ont été construites à partir des différentes raisons de ne pas avoir recherché d'emploi, de ne pas être disponible ou de ne pas souhaiter travailler, ainsi que par quelques modalités du statut spontanément déclaré afin de limiter autant que possible la modalité « autres motifs ». Les « motifs temporaires » couvrent les vacances, déménagements, l'attente de résultats de démarches antérieures, ou les personnes déclarant avoir déjà trouvé un emploi qui commence ultérieurement.

Dans une moindre mesure, l'inactivité pour motifs temporaires (vacances, déménagements, attente de résultats de démarches antérieures, etc.) est moins répandue parmi les bénéficiaires du RSA non inscrits à France Travail (2,4 %), que parmi les bénéficiaires inscrits (5,4 %) mais plus fréquente que dans le reste de la population (0,9 %). Il en est de même pour l'inactivité liée à un découragement dans la recherche : elle concerne 1,5 % des non-inscrits, 3,0 % des bénéficiaires inscrits à France Travail, et 0,2 % des non-bénéficiaires. ●

Eliette Castelain, Vivien Guérin (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour en savoir plus

- **Insee**, « [L'entrée en vigueur de la loi sur le plein emploi en janvier 2025 : des effets incertains sur l'indicateur de chômage au sens du BIT](#) », Note de conjoncture - fiche Chômage, décembre 2024.
- **Caf**, « [RSA Conjoncture](#) », mars 2025.
- **Drees**, « [L'assiette des ressources et la période de référence des prestations](#) », Fiche 09, in Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. Panoramas de la Drees, octobre 2024a.
- **Drees**, « [Les conditions de logement](#) », Fiche 12, in Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. Panoramas de la Drees, octobre 2024b.
- **Drees**, « [Le revenu de solidarité active \(RSA\)](#) », Fiche 23, in Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. Panoramas de la Drees, octobre 2024c.
- **Mongruel P., Ponton C.**, « [Bénéficiaires du RSA et inscription à France Travail : parcours sur une année](#) », Dares Focus n° 58, octobre 2024.
- **Guillermin G., Mongruel P., Presotto J.**, « [Bénéficiaires du RSA et inscription à France Travail : profil et situation](#) », Dares Focus n° 54, septembre 2024.
- **Insee**, « [Le code statistique non signifiant \(CSNS\) : un service pour faciliter les appariements de fichiers](#) », Courrier des statistiques N9 - 2023, juin 2023.
- **Passeron V.**, « [Tout demandeur d'emploi n'est pas chômeur](#) », Blog de l'Insee, février 2022.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
M. Gazaix

Code Sage : IA25108
ISSN 2416-7851
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

**Directeur de la
publication :**
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Saint-Orens

✉ @InseeFr
www.insee.fr

